

SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU DE LANNEMEZAN ET DES VALLEES NESTE BAROUSSE

Comité Syndical du 11/04/2019 à 18 heures Compte rendu de la séance et extrait des délibérations prises

La séance a débuté à 18 h sous la Présidence de M. LOUDET, qui a procédé à l'appel des membres du comité syndical et qui a proclamé la séance ouverte.

- Étaient présents (avec voix délibérative) :

Madame COLOMES Rose Marie représentant Madame Joëlle ABADIE, Monsieur ARNE Jean-Yves, Monsieur CLEMENT-BOLLEE Olivier, Monsieur CLARENS Jean Claude représentant Monsieur DASAIN Alain, Monsieur DURAN André, Monsieur ESQUERRE Claude représentant Mme DURRIEU Josette, Monsieur FAS Jean-Louis, Monsieur HACHET Thierry, Monsieur LOUDET Maurice disposant du pouvoir de vote de Monsieur FORGUES Henri, Monsieur FAZILLEAU Jean Claude représentant Monsieur MARROT René, Monsieur GOZALES Thierry représentant Monsieur PALAO Jean Michel, Monsieur ROUEDE Bernard, Monsieur SOLAZ Philippe.

- Avait donné pouvoir : Monsieur FORGUES Henri à Monsieur LOUDET Maurice en l'absence de son délégué suppléant Monsieur LACOME Roger

soit 14 délégués présents ou représentés sur 23 délégués composant le comité syndical.

- Assistaient en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Madame ROTGE Christiane, Monsieur FOGGIATO Jean Louis

- Assistaient en tant que techniciens : Madame DUBARRY Julie et Monsieur ANÉ Olivier agents mis à disposition au Syndicat.

Monsieur le Président a déclaré que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait valablement délibérer. Il a signalé que les personnes suivantes s'étaient excusées pour leur absence : Mme ABADIE Joëlle, Monsieur BAZERQUE Jean Pierre, Madame MONTES Janine, Mme ORTE Isabelle, Monsieur DUMAINE Pierre, Monsieur AUDIC Pascal, Madame ROUILLON Gisèle, Monsieur DUCASSE Alain.

M. HACHET a été désigné secrétaire de séance.

1. Procès Verbal du Comité Syndical du 27 février 2019. Approbation

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'approuver le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 27 février 2019.

2. Compte de Gestion 2018, Compte Administratif 2018 et Affectation des Résultats. Budget Primitif 2019. Vote.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

	Libellé	BP 2018	Remarques BP 2018	CA 2018		BP 2019	
232 (202)	Immobilisations incorporelles en cours (Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme)	110 000,58	Dépense plafond pour l'année 2018 incluant le DAAC	42 427,80		102 254,00	Soldes Marchés avec Bureaux d'études
2183	Matériels de bureau et informatique	1 400,00	Armoires et étagères pour les archives	0,00	Achats non réalisés et reportés en 2019	3 839,19	Armoires et étagères pour les archives
040/13912	Amortissement de Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	6 000,00		6 000,00		3 000,00	
001	Solde d'exécution section investissement reporté	23 131,42		23 131,42		27 879,81	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	140 532,00		71 559,22		136 973,00	

RECETTES

	Libellé	BP 2018	Remarques BP 2018	CA 2018		BP 2019	
10222	FCTVA	7 505,29		9 006,36		7 002,66	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	23 131,42		23 131,42		24 932,59	
1311	Subvention d'investissement. Établissement Nationalaux (Agence de l'eau)	20 520,00	Subvention acquise mais ne pouvant être perçue qu'à la fin de la procédure SCOT	0,00		20 520,00	Subvention acquise mais ne pouvant être perçue qu'à la fin de la procédure SCOT
13158	Subvention d'investissement. Groupement de collectivités (PETR du Pays des Nestes) : reversement de la subvention du Département	50 000,00		0,00		74 275,00	Versements en cours
040/2802	Amortissement des immobilisations incorporelles. Documents d'urbanisme	9 870,75		9 870,75		9 870,75	
040/28183	Amortissement des immobilisations corporelles. Matériels informatique	666,24		666,24		372,00	
040/28088	Amortissement des immobilisations corporelles. Autres immobilisations	1 004,64	Régularisation des valeurs de l'actif : Extension logiciel comptable (acquisition 2005)	1 004,64		0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	27 833,66				0,00	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	140 532,00		43 679,41		136 973,00	

	BP 2018	Remarques BP 2018	CA 2018		BP 2019
PREVISIONS EN DEPENSES ET EN RECETTES	140 532,00				136 973,00
REALISATIONS EN DEPENSES			71 559,22		
REALISATIONS EN RECETTES			43 679,41		

RESULTAT DE CLOTURE 2018 : -27 879,81

Report de 27 879,81 € en déficit d'investissement D001
2 947,22 Solde des RAR
24 932,59 Besoin en financement

SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

	Libellé	BP 2018	Remarques BP 2018	CA 2018		BP 2019	
011	Charges à caractère général	39 218,71		10 589,88		16 099,50	
012	Charges de personnel	35 000,00		24 509,62		41 288,75	
65	Autres charges de gestion courante	12 500,00		5 809,92		12 500,00	
023	virement à la section d'investissement	27 833,66				0,00	
042	Opération d'ordre	11 541,63		11 541,63		10 242,75	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	126 094,00		52 451,05		80 131,00	

RECETTES

	Libellé	BP 2018	Remarques BP 2018	CA 2018		BP 2019	
70	Produits des Services	1 800,05		1 743,07		0,00	
74	Dotations et participations	28 399,00		0,00	Cotisations statutaires 2018 appelées sur 2019	56 798,95	Cotisations Statutaires 2018 et 2019 / PAS DE COTISATIONS SPECIFIQUES AU SCOT PREVUES
042/777	Opération d'ordre. Amortissement de subvention	6 000,00		6 000,00		3 000,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	89 894,95		89 894,95		20 332,05	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	126 094,00		97 715,69		80 131,00	

	BP 2018	Remarques BP 2018	CA 2018		BP 2019
PREVISIONS EN DEPENSES ET EN RECETTES	126 094,00				80 131,00
REALISATIONS EN DEPENSES			52 451,05		
REALISATIONS EN RECETTES			97 715,69		

EXCEDENT DE CLOTURE : 45 264,64

Proposé à l'affectation suivante : 24 932,59 € à inscrire au compte 1068 (besoin en financement) et 20 332,05 € à reporter à la section de fonctionnement (R 002) sur le BP 2019

3. Autorisation à Monsieur le Président de réaliser une ligne de trésorerie. Approbation.

Monsieur le Président a expliqué qu'afin de sécuriser la trésorerie (décalage dans le temps entre la perception de recettes (subvention) et l'exécution indispensable de certaines dépenses, il propose de l'autoriser à réaliser une ligne de trésorerie du montant correspondant aux subventions attendues.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé :

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 70 000 Euros.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 5 : Monsieur le Président et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

6. Point d'avancement sur le SCOT.

Monsieur le Président a indiqué que le Comité de Pilotage poursuivait son travail sur l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO) en concertation avec les collectivités. Il a précisé qu'au cours de l'année 2019, les communes seraient particulièrement sollicitées dans le cadre de l'élaboration de la Trame Verte et Bleu. Pour le volet économique, les communautés de communes seront appelées à faire part de leurs préconisations. Les actions de communication et de concertation avec les citoyens se traduiront par l'édition d'une nouvelle lettre du SCOT et par l'organisation de réunions publiques.

Sur proposition de Monsieur le Président, les délégués ont rappelé l'importance que revêtait pour le territoire du SCOT les thématiques suivantes et qu'il conviendrait, dans la mesure du possible, de les réaffirmer au sein de tous les documents composant le SCOT, notamment le PADD :

1. La préservation d'espaces commerciaux de périphérie afin de développer les offres commerciales manquantes sur le territoire, notamment en matière d'équipement de la maison, d'ameublement, d'équipements extérieurs,
2. La création d'une voie verte de liaison entre Lannemezan et Arreau (avec des «ramifications» en liaisons douces complémentaires) qui fera le lien avec le territoire voisin au sud
3. Privilégier la production d'énergie photovoltaïque sur les sites déjà artificialisés (toitures de bâtiments, friches urbaines, anciennes gravières ou carrières, aires de stationnement) tout en permettant une production photovoltaïque au sol ou d'autres formes de production énergétique, sur des espaces agricoles ou des espaces en cours d'enfrichement, dès lors que le déploiement de la production énergétique est associé à une production agricole

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19 h 30



Vu, Le Président,
Maurice LOUDET,
La Barthe de Neste, le 18/04/2019.